

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION DES JARDINS DE PARTICULIERS DANS LES ZONES SINISTRÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution des jardins de particuliers dans les zones sinistrées ». La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Madame la Ministre, suite aux inondations, nombreux sont les particuliers des zones sinistrées à s'interroger sur une éventuelle contamination des sols. En septembre dernier, vous avez missionné la SPAQuE, avec une enveloppe de 2 millions d'euros, pour prendre en charge la gestion d'éventuelles pollutions en hydrocarbures sur les surfaces non bâties telles que, entre autres, les jardins des particuliers.

Suite à ces prélèvements, quels sont les constats de la SPAQuE en matière de pollution des sols dans les zones sinistrées ? La pollution en hydrocarbures redoutée a-t-elle dû être constatée au sein de jardins de particuliers ? En quelles proportions ? Où en est l'assainissement des sols concernés ?

Allez-vous entreprendre des actions supplémentaires en matière d'assainissement des sols au sein des zones sinistrées ?

Enfin, une communication envers les particuliers sinistrés quant aux risques de potagers contaminés par les hydrocarbures, et plus généralement pour faire connaître les actions de la SPAQuE en la matière, va-t-elle être menée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, à ma demande et comme déjà explicité lors de nos échanges en Commission d'enquête sur les inondations vendredi dernier, la SPAQuE a immédiatement mis en œuvre la décision du Gouvernement wallon concernant la prise en charge des pollutions diffuses en hydrocarbures d'origine indéterminée, tant sur le plan opérationnel en y affectant les ressources humaines nécessaires, que sur l'axe de la communication en développant un outil spécifique sur son site internet afin d'offrir un accès facile à la déclaration d'une demande.

Les premières demandes ont été prises en traitement dès le début du mois de septembre et les prélèvements de sols pour analyses réalisés dès le 15 septembre 2021. À la date du 21 janvier 2022, c'est 313 localisations différentes qui ont fait l'objet d'analyses des sols en hydrocarbures, y compris dans les potagers, représentant une superficie des parcelles de près de 91 hectares.

Le constat est largement rassurant sur le front des hydrocarbures puisque, actuellement, seuls environ 12 % des terrains sondés révèlent une contamination en hydrocarbures. Dans la toute grande majorité des cas, les 88 % restants, les terrains ne présentent pas de problématique en hydrocarbures.

La crainte d'avoir une contamination généralisée des jardins et potagers par les hydrocarbures suite aux inondations ne s'est donc pas confirmée à l'analyse.

D'une manière générale, il semble que les hydrocarbures aient traversé les zones inondées en flottant à la surface des eaux, avant de rejoindre les lits des cours d'eau. Une campagne de communication n'est donc pas jugée nécessaire.

Les particuliers qui suspectent encore une pollution aux hydrocarbures ont jusqu'au 31 mai pour prendre contact avec leur commune qui introduira une demande auprès de la SPAQuE.

J'ai oublié de préciser que c'est la commune qui était le point focal pour les citoyens. Pour les personnes morales de droit public, le délai est fin août.

Concernant les terrains pollués, environ 30 terrains sont en cours de gestion pour une action d'assainissement. Ces actions sont rentrées dans leur phase concrète pour la moitié d'entre eux, en parfaite concertation avec les sinistrés concernés. Les premières excavations chez les sinistrés ayant marqué leur accord seront réalisées prochainement.

Je rappelle que tout cela est pris en charge aussi par la Région wallonne en termes de budget, tant pour les expertises sol que pour l'assainissement proprement dit.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. C'est vrai que la question vient un peu en surplus de votre intervention de vendredi en Commission d'enquête. Je relaie cette préoccupation parce que j'ai l'impression que, auprès des citoyens, tout cela ne percole pas vraiment, en tout cas c'est comme cela que je l'observe dans ma commune notamment.

Je ne vais pas généraliser, mais je constate que beaucoup de gens s'interrogent et remettent même en cause le fait de continuer ne serait-ce qu'à avoir un potager personnel, parce que leur expérience d'après inondations est que les légumes récoltés étaient impropres à la consommation. Tout cela marque les esprits de façon telle à ce qu'ils renoncent éventuellement. Alors que vous comme moi prônons le circuit court, nous sommes là dans le circuit très court, puisque c'est pour de la consommation personnelle.

Ma crainte est que ce type d'activité soit abandonné par défaut d'information. Je pense qu'à tout le moins votre administration pourrait relancer les pouvoirs locaux qui sont en contact direct avec la population pour attirer l'attention des citoyens qu'ils ont jusqu'au 31 mai. Cela vaudrait le coup – ce n'est pas vous qui allez me contrarier sur ce coup-là – de faire en sorte que les gens soient rassurés et puissent continuer à produire leurs légumes pour leur consommation personnelle.